



N° 006/MISP/DC/SGM/ABPC/SA

Cotonou, le 14 FEV 2025

Communiqué Radio-Télévisé

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Président de la Plate-forme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques communique :

Le samedi 11 janvier 2025 aux environs de quatorze heures, une violente explosion a été entendue au quartier Ayélawadjèl dans le troisième arrondissement de Cotonou. Le drame qui s'en est suivi a entraîné le déploiement rapide des unités de l'Agence béninoise de Protection civile (ABPC) et des experts du Ministère du Cadre de Vie pour parer au plus pressé.

Un comité interministériel a été mis en place par le Gouvernement pour la définition et la mise en œuvre de stratégies de gestion de crise post accidentelle. Ainsi, d'importantes quantités de produits chimiques et de déchets ont été dégagées du site et des travaux de décapage et de nettoyage ont pu s'effectuer afin de réduire les risques d'intoxication des populations du périmètre en danger.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique invite les populations vivant à la ronde de l'épicentre du drame, qui ont dû être déplacées pour éviter les intoxications, à rejoindre leurs domiciles respectifs, à compter du dimanche 16 février 2025, après le nettoyage et la ventilation des locaux. Il les exhorte par ailleurs, à éviter de consommer les vivres et autres aliments laissés en vrac dans leurs domiciles depuis l'explosion.

En vue d'éviter toute situation d'intoxication post incendie, il est formellement interdit de consommer les eaux de puits de la zone délimitée.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique compte sur le sens élevé de civisme et de patriotisme de chacun et de tous, en vue d'un respect scrupuleux des présentes directives.


Alassane SEIDOU